

**DECISION N° 20230127\_P\_011  
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »****Département de la  
Haute-Loire****Arrondissement  
D'YSSINGEAUX****Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE****VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,**VU** la délibération n° 20221213\_D\_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,**Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance****Objet : Signature d'un contrat pour la maintenance préventive et corrective du portail famille Loire et Semène.**

N° 20230127\_P\_011

**Décide**

De signer un contrat avec :

**OBJET****SARL Amiciel  
95, rue du ruisseau  
38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER****N° SIRET : 448 843 961 00021**

Pour le suivi et la maintenance préventive et corrective du portail famille Loire et Semène à destination des familles adhérentes des structures Multi Accueil Croq'malice, Les Matrus ; ainsi que les Accueil de Loisirs : Les Galarés, Pierre ROYON, et Ilojeux, le cispd et les camps.

**Durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023****Montant : 0.74€ HT / Famille  
Soit : 0.89€ TTC / Famille**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou sous-préfecture  
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 27 Janvier 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET